

Veillez ajouter votre en-tête
copie : jwoods@ubcic.bc.ca

L'honorable Sébastien Lemire, député

Chambre des communes

Ottawa, Ontario

Canada K1A 0A6

Par courriel seulement : Sebastien.Lemire@parl.gc.ca

[DATE]

Objet : BUDGET 2025 et la nécessité d'une action immédiate et urgente pour soutenir la recherche sur les revendications spécifiques et garantir l'accès à la justice pour les Premières Nations

Monsieur Lemire,

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de la déception profonde et de l'inquiétude urgente de [Nom de la Première Nation] concernant l'absence de soutien du Budget 2025 à la recherche sur les revendications spécifiques des Premières Nations. [Ajouter l'emplacement de la Première Nation, ainsi que les questions spécifiques de revendication faisant l'objet de recherches dans le cadre du Programme fédéral des revendications spécifiques].

Bien que le budget souligne que CIRNA et ISC « offrent des programmes importants qui sont légalement ou constitutionnellement requis », il n'alloue aucun soutien à la résolution des revendications spécifiques, qui relèvent de la responsabilité légale du Canada et constituent le mécanisme principal permettant au Canada de corriger ses torts passés. Cette situation est particulièrement préoccupante, car à compter du 1^{er} avril 2025, le budget actuel de 12 millions de dollars destiné à soutenir le financement de la recherche sur les revendications spécifiques à l'échelle du Canada prendra fin et reviendra à 4 millions de dollars, plongeant le Programme des revendications spécifiques du Canada dans une crise. Les centres de recherche sur les revendications des Premières Nations, tels que le programme de recherche sur les revendications historiques du Secrétariat de la Nation algonquine, seront contraints de fermer et les recherches sur des centaines de revendications, y compris celles de [Nom de la Première Nation], seront suspendues indéfiniment.

En tant que critique de l'opposition du Bloc Québécois pour les affaires autochtones et vice-président du Comité permanent de la Chambre sur les affaires autochtones et du Nord ainsi que du Comité des comptes publics, nous vous exhortons vivement à soulever la question urgente du financement de la recherche sur les revendications

spécifiques dans le cadre des travaux parlementaires en cours et dans tous les débats parlementaires, travaux de comité et procédures connexes. Un financement complet et équitable, à hauteur d'au moins 35 millions de dollars par année, est nécessaire pour soutenir ce programme essentiel, garantir l'accès à la justice pour les Premières Nations et permettre une voie vers la réconciliation. Nous vous recommandons fortement de proposer un amendement budgétaire incluant un engagement quinquennal de 35 millions de dollars par année pour soutenir la recherche et le développement des revendications spécifiques des Premières Nations. Nous vous demandons également de recommander que le Canada travaille en pleine collaboration avec les Premières Nations pour élaborer une approche conjointe visant à financer de manière continue la recherche sur les revendications spécifiques.

À PROPOS DES REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES

Les « revendications spécifiques » sont des griefs historiques qui surviennent lorsque le Canada ne respecte pas ses obligations légales prévues dans les lois (telles que la Loi sur les Indiens), les traités, les accords ou les politiques canadiennes de création de réserves. Le Canada est responsable de son manquement à respecter ses propres lois et accords et a l'obligation de fournir réparation conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies.

L'honneur de la Couronne oblige le Canada à respecter et à mettre en œuvre ses obligations et engagements publics, et à garantir que les Premières Nations puissent accéder à la justice pour leurs revendications historiques. Un financement stable, complet et équitable de la recherche est essentiel pour garantir aux Premières Nations l'accès au processus des revendications spécifiques. La ministre des Relations Couronne-Autochtones, Rebecca Alty, a également récemment affirmé que le traitement des revendications spécifiques « est un travail essentiel, et central pour renforcer les relations avec les Premières Nations et faire progresser la réconciliation ». Le Canada doit fournir un soutien complet, équitable et juste à la recherche sur les revendications spécifiques comme première étape cruciale vers la réconciliation et la réparation des actions illégales du Canada.

LE DÉFICIT ACTUEL DE FINANCEMENT DES RECHERCHES SUR LES REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES EST AU NIVEAU DE CRISE

Il existe un déficit de financement au niveau de crise pour permettre aux Premières Nations de rechercher, développer et soumettre leurs revendications spécifiques au gouvernement fédéral en vertu de la Politique sur les revendications spécifiques. Le déficit global pour l'exercice 2025-2026 – qui s'élève à 22 millions de dollars selon les

données officielles du Canada – augmentera de manière exponentielle à partir du 1er avril 2026, lorsque le supplément budgétaire de 8 millions de dollars en place depuis 2019 prendra fin et que le budget de la recherche sur les revendications spécifiques reviendra à 4 millions de dollars à l'échelle nationale. Cela mettra en péril l'ensemble du processus de résolution des revendications, car les centres de recherche mandatés par les Premières Nations à travers le pays seront contraints de fermer et le travail critique sur des centaines de revendications sera suspendu indéfiniment.

POURQUOI LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE SUR LES REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES EST IMPORTANT

Le financement de la recherche sur les revendications spécifiques est essentiel pour que les Premières Nations puissent accéder à toutes les étapes du processus de résolution, y compris le Tribunal des revendications spécifiques. À moins que le gouvernement fédéral ne s'engage immédiatement à fournir un financement stable, équitable et complet à long terme, les revendications spécifiques resteront non résolues, entraînant des litiges coûteux, une perte de crédibilité et un conflit politique croissant. La méfiance entre les Premières Nations et le Canada augmentera, accroissant les passifs éventuels du Canada et augmentant la probabilité d'instabilité sociale et économique.

Le fait de ne pas traiter cette question compromettra les partenariats Canada–Premières Nations que ce gouvernement a présentés comme voie vers la croissance et la prospérité conjointe, entraînant des obstacles généralisés aux grands projets, dont beaucoup se dérouleront sur des terres faisant l'objet de revendications non réglées.

Nous espérons une action immédiate pour résoudre cette crise.

Cordialement,

[Nom]

[Affiliation]

[Adresse]